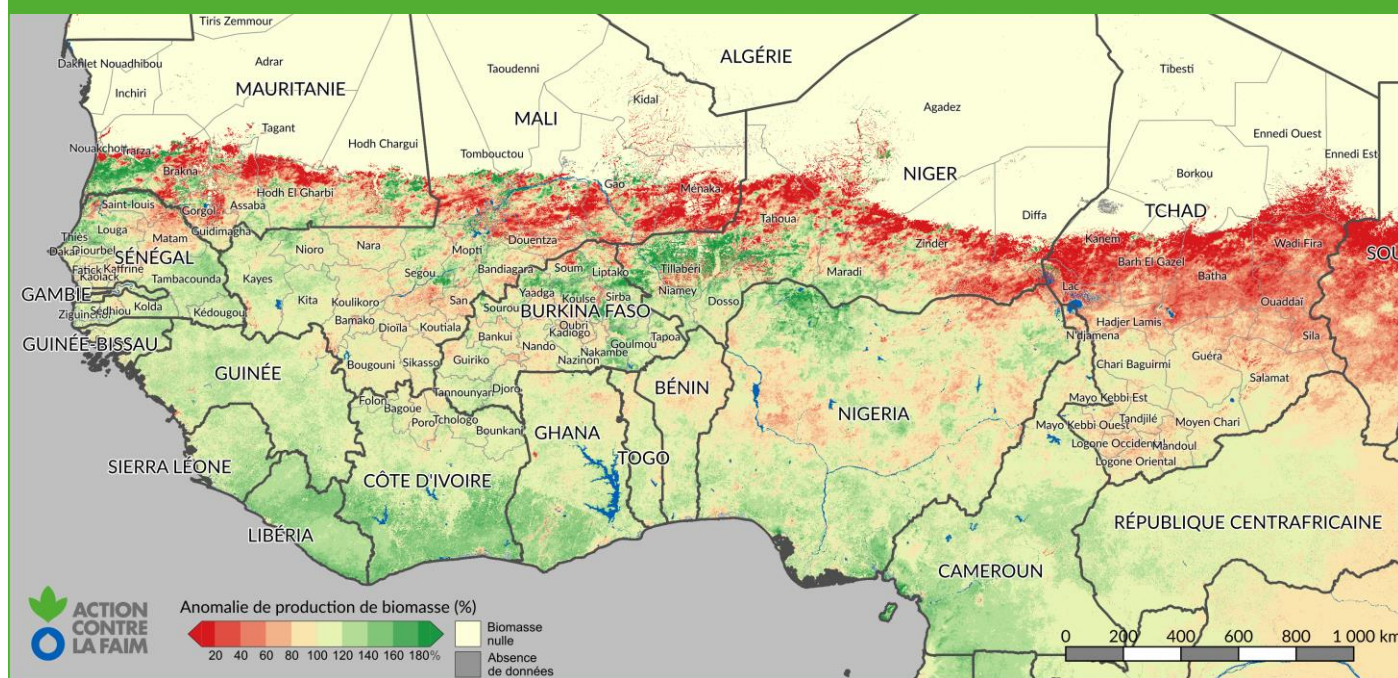


PRODUCTION DE BIOMASSE À LA MI-SAISON D'HIVERNAGE 2026

BULLETIN RÉGIONAL SAHEL

CARTE 1 : ANOMALIE EN POURCENT DE PRODUCTION DE BIOMASSE FIN AOÛT 2026



POINTS SAILLANTS

- Installation tardive de l'hivernage et déficits pluviométriques persistants sur le Sahel.
- Production fourragère en recul par rapport aux campagnes exceptionnelles de 2024 et 2025.
- Déficit de biomasse marqués en Mauritanie, Mali, Niger et Tchad, touchant les principales zones pastorales.
- Les zones soudaniennes et du Golfe de Guinée demeurent globalement excédentaires.
- Risque accru de déficit fourrager, de tensions sur les ressources pastorales et des mouvements de transhumances précoces.

INTRODUCTION

Ce document dresse un bilan intermédiaire de la production végétale dans la zone sahéenne de l'Afrique de l'Ouest à la mi-saison de l'hivernage 2026, à la fin du mois d'août.

La campagne 2026 succède à une année 2025 caractérisée par des conditions pluviométriques globalement très positives sur la majeure partie de la bande sahéenne. Celles-ci ont permis une bonne production de biomasse et contribué à atténuer les difficultés de la période de soudure pastorale.

En 2026, le contexte climatique mondial est marqué par l'installation d'un épisode El Niño, généralement associé à des conditions plus sèches en Afrique de l'Ouest. Dans ce contexte, l'installation de l'hivernage a été tardive dans la zone sahéenne de l'Afrique de l'Ouest, tandis qu'elle est restée proche de la normale dans les zones soudano-sahéliennes et guinéennes. À la fin du mois d'août, les cumuls pluviométriques observés demeurent déficitaires sur une grande

partie de la bande sahéenne, ce qui influence directement le développement de la végétation et les perspectives de production de biomasse.

À ce stade de la campagne, l'évolution de la saison des pluies apparaît globalement défavorable aux populations pastorales et agropastorales du Sahel. Cette situation s'ajoute à des facteurs de vulnérabilité déjà importants, notamment les effets du changement climatique, et la dégradation progressive des écosystèmes pastoraux.

Par ailleurs, la valorisation des ressources pastorales demeure limitée par l'insécurité et les contraintes socio-économiques. La persistance des tensions et les restrictions de mobilité compliquent l'accès des éleveurs aux pâturages, aux points d'eau et aux marchés, fragilisant davantage les moyens d'existence pastoraux.

DESCRIPTION DU SYSTÈME

QU'EST-CE QUE LA BIOMASSE ET COMMENT EST-ELLE MESURÉE ?

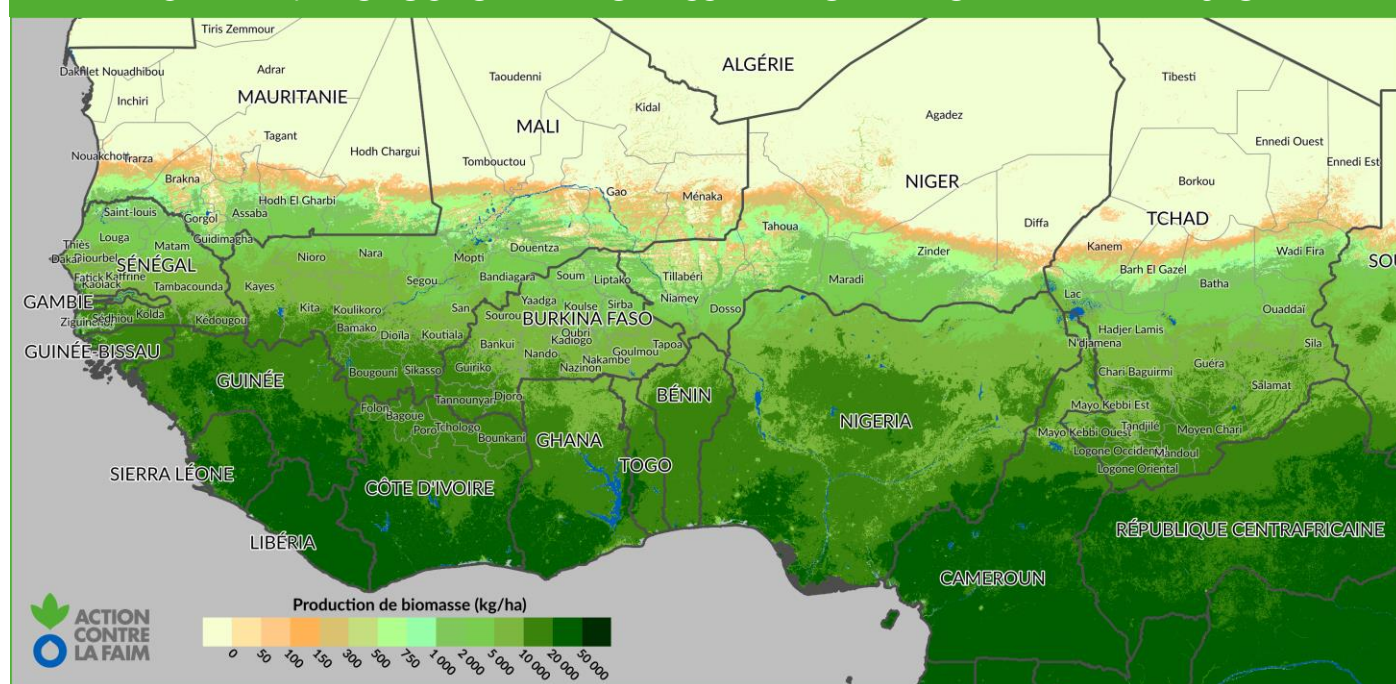
La biomasse est la production totale de matière végétale mesurée en kilogrammes de matière sèche par hectare (kg/ha). Le terme matière sèche est utilisé pour décrire toute forme de végétation au-dessus du sol sans tenir compte de sa teneur en eau. Pour une analyse de la situation pastorale, la biomasse est un moyen efficace pour mesurer la disponibilité en ressources fourragères.

La production de biomasse est calculée à partir d'images satellitaires collectées par les satellites **SPOT-VEGETATION**, **PROBA-V** et **SENTINEL-3** de l'Agence Spatiale Européenne et fournies, sous forme de produits décennaux, par le programme européen **Copernicus Land Monitoring Service CLMS**.

La méthode de calcul de la productivité de biomasse quotidienne (kg/ha/jour) se base sur un algorithme intégrant les paramètres biophysiques obtenus à partir d'images satellitaires ainsi que les paramètres climatiques de température et d'éclairement solaire.

L'outil **BioGenerator** développé par Action contre la Faim (ACF) permet d'intégrer l'ensemble de ces données afin de produire la carte annuelle de production de biomasse calculée sur la saison de croissance coïncidant avec la saison des pluies sur le Sahel. La résolution spatiale de 300 m correspond à celle des produits satellitaires utilisés. La période couverte est celle de l'archive satellitaire depuis 1999 à aujourd'hui.

CARTE 2 : PRODUCTION DE BIOMASSE ANNUELLE MOYENNE 1999-2025



QUELS SONT LES INDICATEURS GÉNÉRÉS ?

Le premier indicateur généré par l'outil BioGenerator est la production annuelle de biomasse calculée sur la saison de croissance végétale :

- **Production annuelle kg/ha**

La production annuelle de biomasse est comparée à la moyenne calculée sur l'ensemble des années depuis 1999 afin d'en faire ressortir l'anomalie qui est représentée de deux manières :

- **Anomalie exprimée en pourcentage de la valeur moyenne %**
- **Anomalie normalisée exprimée en nombre d'écart type σ d'écart à la moyenne**

Un indice de vulnérabilité lié à la disponibilité en biomasse, nommé VI (*Vulnerability Index*), est calculé de manière récursive en pondérant les années les plus récentes afin de prendre en compte des enchaînements d'événements secs ou pluvieux :

- **Indice de vulnérabilité VI**

Les indicateurs sont visualisables et téléchargeables aux liens suivants :

- geosahel.info
- data.humdata.org/organization/acf-west-africa

PRODUCTION DE BIOMASSE À LA MI-SAISON 2026

CARTOGRAPHIE DE L'ANOMALIE DE PRODUCTION DE BIOMASSE

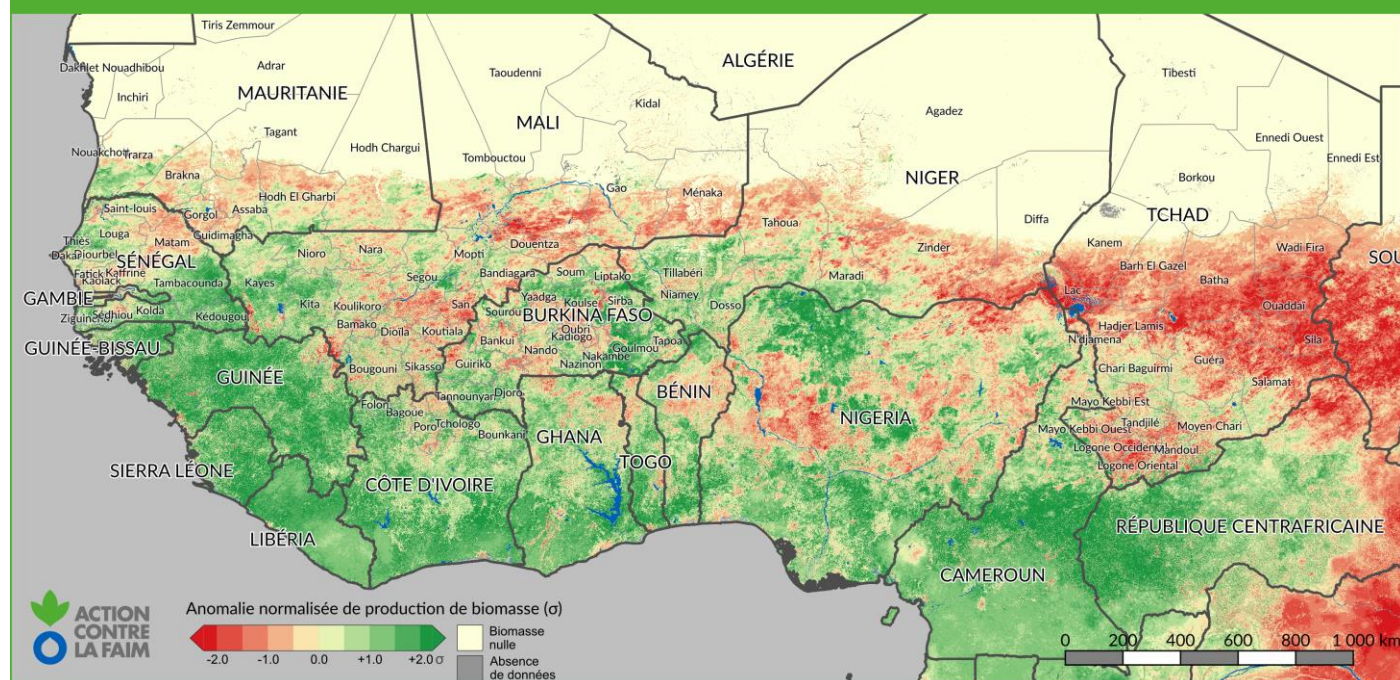
La carte 1 présente l'anomalie de production de biomasse à la mi-saison d'hivernage dans la bande sahélienne, exprimée en pourcentage de la moyenne de référence. Elle met en évidence les écarts absolus de production observés par rapport aux conditions habituelles. La carte 3 présente la même information sous forme d'anomalies normalisées (Z-Score), exprimées en nombre d'écarts-types par rapport à la moyenne, ce qui permet d'apprécier l'intensité relative des anomalies et de mieux identifier les situations exceptionnellement déficitaires ou excédentaires.

L'analyse met en évidence un contraste marqué entre les zones sahéliennes et les zones soudaniennes et guinéennes. Une vaste bande de déficit de biomasse s'étend de la Mauritanie au Tchad, en passant par le nord du Mali, le Niger et une grande partie du Burkina Faso. Cette situation traduit des niveaux de production fourragère inférieurs à la moyenne sur une grande partie des espaces pastoraux du Sahel.

Les déficits les plus prononcés sont observés dans le nord du Mali, le centre et l'est du Niger ainsi qu'au Tchad, où les conditions de régénération des pâturages apparaissent particulièrement préoccupantes. Ces contre-performances s'expliquent principalement par l'installation tardive de l'hivernage, des déficits pluviométriques persistants et la succession de longues séquences sèches ayant limité le développement de la végétation et la reconstitution des ressources pastorales.

À l'inverse, plusieurs zones situées plus au sud enregistrent des conditions plus favorables. Les pays côtiers du Golfe de Guinée, ainsi que certaines parties du sud du Burkina Faso, du sud du Niger et du Nigeria, présentent des excédents de biomasse, traduisant des conditions de croissance de la végétation globalement meilleures que la moyenne pour cette période de l'année.

CARTE 3 : ANOMALIE NORMALISÉE DE PRODUCTION DE BIOMASSE FIN AOÛT 2026



COMPORTEMENT DE LA SAISON DE CROISSANCE 2026

La figure de la page 5 présente les profils de production instantanée de biomasse pour plusieurs régions représentatives d'Afrique de l'Ouest.

À Matam (Sénégal) et dans le Hodh El Gharbi (Mauritanie), la saison a démarré dans des conditions globalement favorables. Toutefois, une diminution

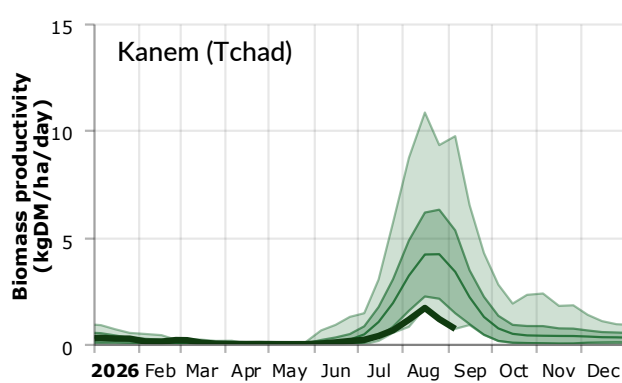
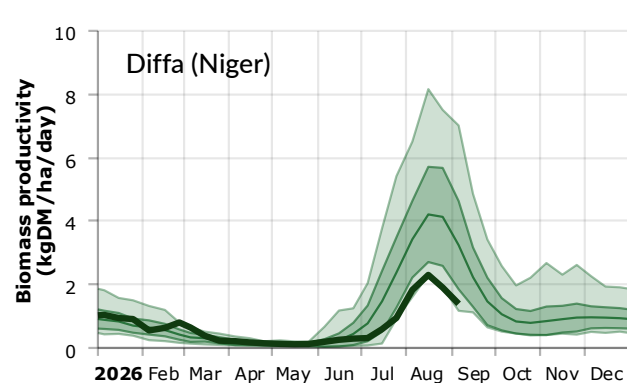
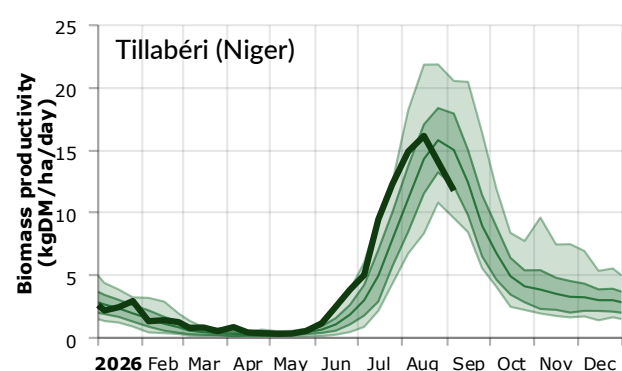
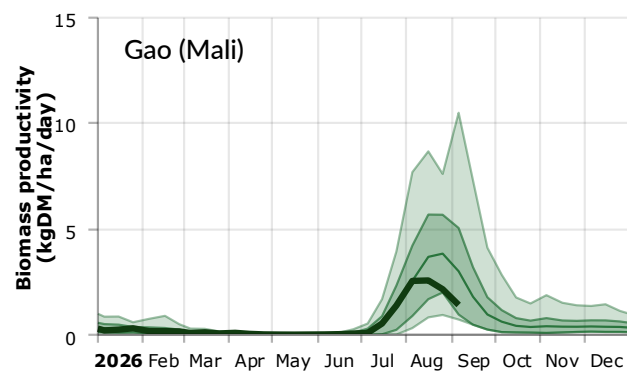
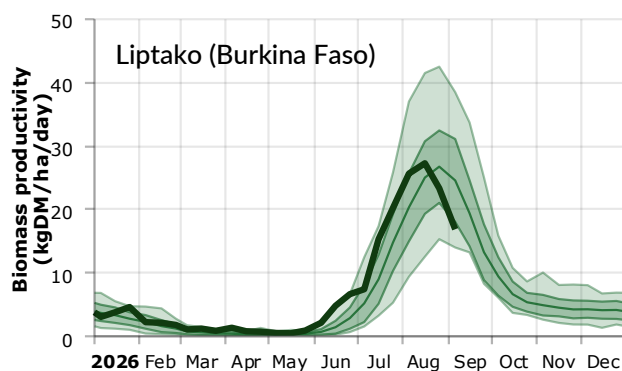
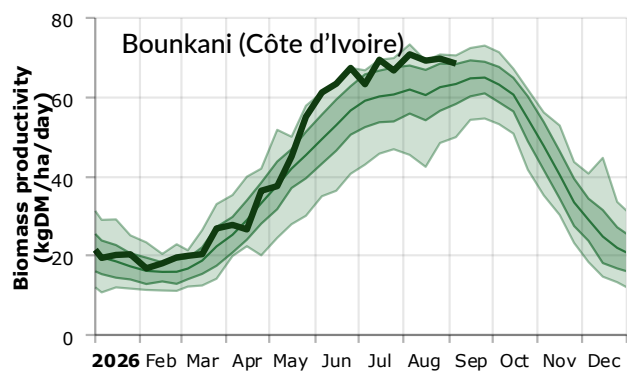
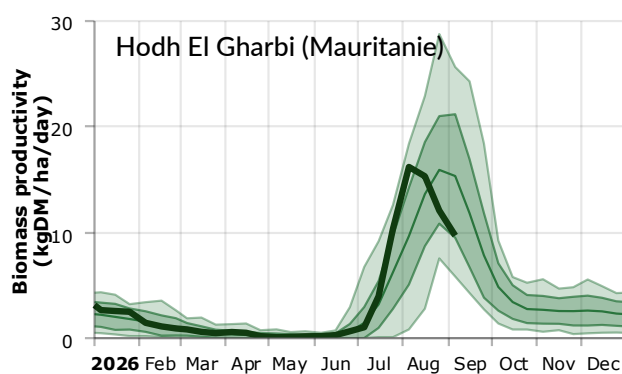
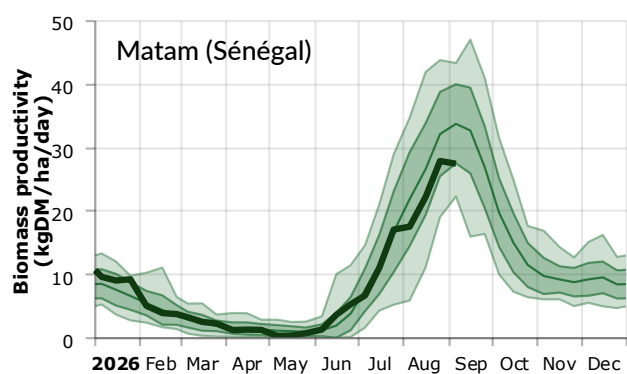
des précipitations à partir de la fin juillet a fortement ralenti la régénération des pâturages.

Cette dégradation en cours de saison est également observée dans la région du Liptako (Burkina Faso), à Gao (Mali) et à Tillabéri (Niger), où un début de campagne relativement satisfaisant a été suivi d'un

ralentissement marqué de la croissance de la végétation au cours du mois d'août consécutif à des pauses pluviométriques.

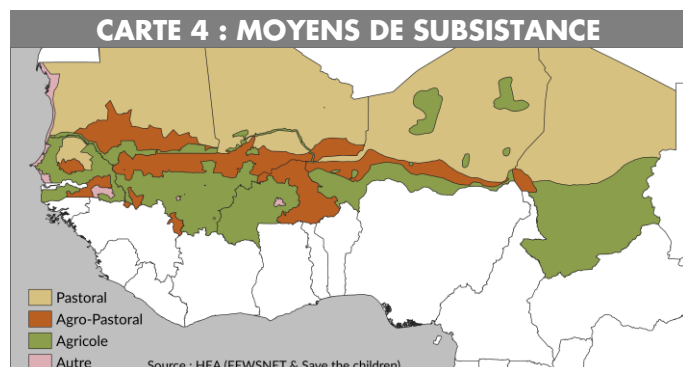
À l'inverse, dans le Bounkani (Côte d'Ivoire), comme dans la plupart des régions du Golfe de Guinée, la campagne se déroule dans des conditions favorables. La régénération de la végétation s'y est accélérée dès le mois de mai, conduisant à des niveaux de biomasse supérieurs à la moyenne.

Les situations les plus préoccupantes sont observées dans l'est du Niger et au Tchad, où la saison se caractérise par un déficit de précipitation engendrant un démarrage tardif, une faible croissance de la végétation et une interruption précoce de la régénération des pâturages. Ces conditions conduisent à des niveaux de production parmi les plus faibles de la série historique.



VARIATIONS INTERANNUELLES DE LA PRODUCTION DE BIOMASSE

En s'appuyant sur le découpage par zones de moyens de subsistance (Carte 4), il est possible d'observer les variations interannuelles de la production de biomasse en fonction de l'utilisation du territoire : « Agricole », « Pastorale » et « Agropastorale » (source : *Household Economy Analysis HEA / FEWSNET & Save the Children*).



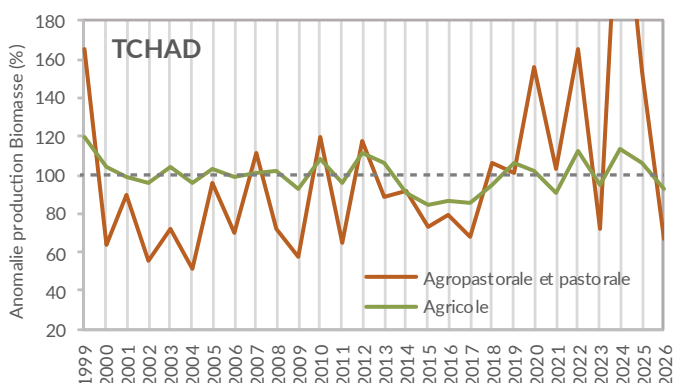
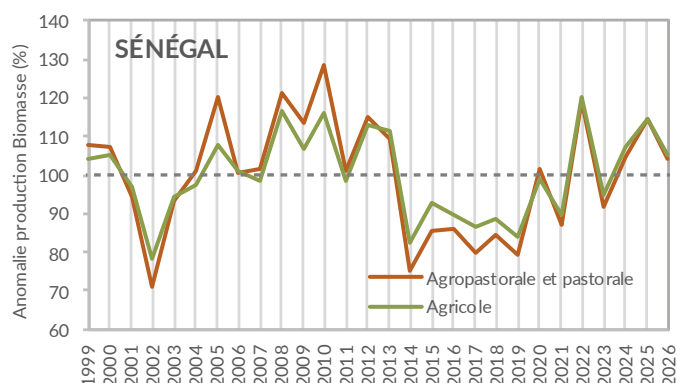
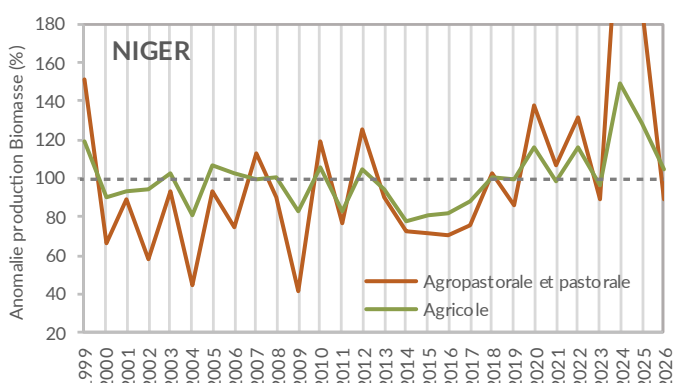
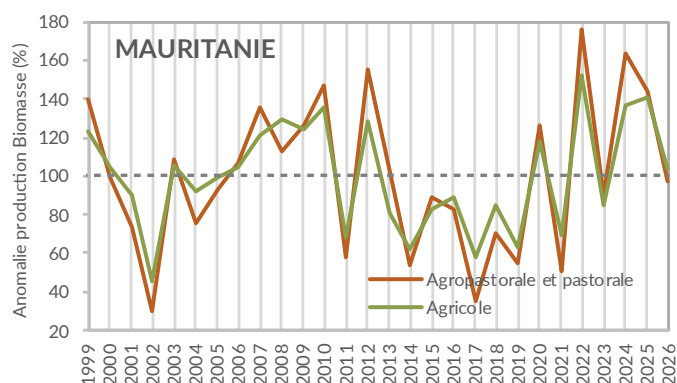
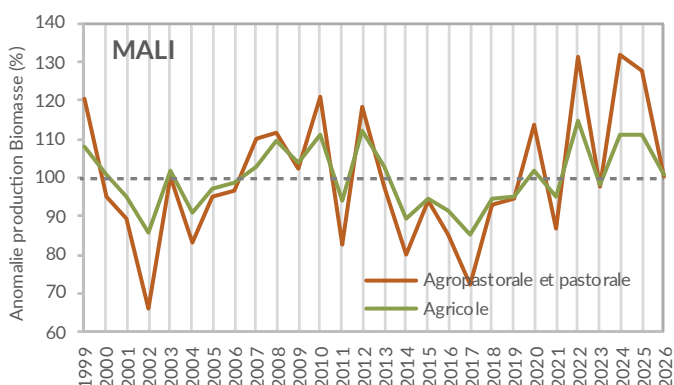
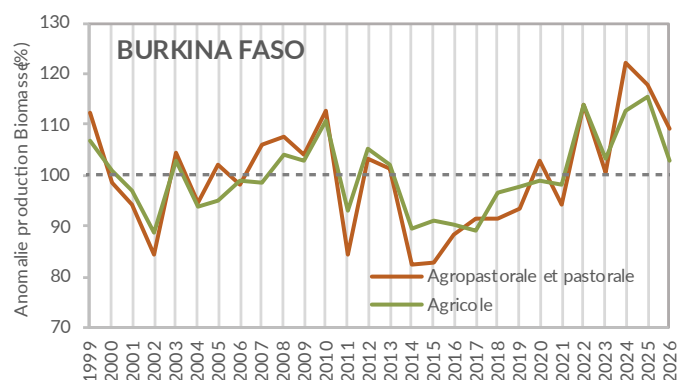
Pour l'élaboration de ces comparaisons, les classes initiales « Agropastorale » et « Pastorale » sont

fusionnées afin d'obtenir une statistique sur la zone complète d'utilisation pastorale.

Les graphiques montrent un recul de la production de biomasse en 2026 par rapport aux années très favorables de 2022, 2025 et surtout 2024. Cette baisse s'inscrit dans un contexte de retour d'un épisode El Niño, après plusieurs années influencées par La Niña, généralement plus favorables aux précipitations au Sahel.

Dans la plupart des pays, les niveaux observés en 2026 se rapprochent des moyennes de long terme et de ceux de 2023. Le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal et la Mauritanie enregistrent ainsi des productions globalement proches de la normale, mais inférieures aux niveaux exceptionnels des années récentes.

La situation est plus préoccupante au Niger et surtout au Tchad, où les zones pastorales et agropastorales présentent des déficits importants de biomasse, comparables ou inférieurs à ceux observés en 2023.



COMPARAISON DE 2026 AVEC LES ANNÉES RÉCENTES

L'indice de vulnérabilité VI lié à la biomasse, représenté par la carte 5, est sensible aux variations de production enregistrées sur les dernières années et fait ressortir les zones ayant des déficits de biomasse successifs.

L'indice VI calculé fin août 2026 fait apparaître une très forte exposition à une vulnérabilité sur toute la zone couverte. Ceci est le résultat d'une diminution générale de la production de biomasse sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest comparativement aux années antérieures particulièrement positives.

Une vaste zone de déficit important s'étend de la Mauritanie au Tchad, en passant par le Sénégal, le Mali, le nord du Burkina Faso, le nord et l'est du Niger et le nord du Nigeria. Les indices de vulnérabilité les plus marqués sont observés en Mauritanie, dans le nord du Mali, sur une grande partie du Niger et au Tchad, traduisant une production de biomasse nettement inférieure à la normale et en nette diminution par rapport aux années antérieures. À l'inverse, les zones soudaniennes et guinéennes présentent des conditions plus contrastées, avec quelques poches affichant des déficits modérés.

CARTE 5 : INDICE DE VULNÉRABILITÉ LIÉ À LA BIOMASSE CALCULÉ FIN AOÛT 2026



Le tableau suivant présente les anomalies de production de biomasse, exprimées en nombre d'écarts-types par rapport à la moyenne 1999-2025 ainsi qu'en pourcentage de cette moyenne, pour les huit pays suivis au niveau administratif 1 (régions, provinces ou wilayas). Les résultats montrent une situation très contrastée selon les régions, mais globalement en recul par rapport aux années récentes.

L'analyse met en évidence un contraste marqué entre les zones agroécologiques du Sahel et celles plus méridionales. Les zones agricoles du sud affichent généralement des conditions favorables, avec des niveaux de biomasse souvent supérieurs à la moyenne. À l'inverse, les zones pastorales sahéniennes présentent davantage de valeurs négatives ou proches de la normale.

Les excédents les plus importants se concentrent dans les régions du Golfe de Guinée et certaines zones soudaniennes, où les anomalies atteignent fréquemment +1 à +2 écarts-types, soit 120 à 180 % de la moyenne. Cependant, le recul de la production par rapport aux années antérieures entraîne un indice de vulnérabilité VI partout négatif.

À l'opposé, les zones pastorales du Niger, du Tchad, de la Mauritanie et du nord du Mali enregistrent de nombreuses anomalies négatives, parfois inférieures à -1,5 écart-type et associées à des productions inférieures à 80 % de la moyenne. Cette situation confirme les difficultés observées durant l'hivernage 2026 et laisse présager une disponibilité fourragère limitée dans plusieurs régions déjà vulnérables.

8 | PRODUCTION DE BIOMASSE À LA MI-SAISON D'HIVERNAGE 2026 SUR LE SAHEL

Pays	Région/Wilaya	Superficie (km²)	Anomalie 2022	Anomalie 2023	Anomalie 2024	Anomalie 2025	Anomalie 2026	VI 2026
Burkina Faso	Bankui	17380	+0.9σ (111%)	-0.3σ (097%)	+1.2σ (115%)	+1.1σ (115%)	-0.1σ (098%)	-0.01
	Djoro	16529	+1.5σ (117%)	+0.9σ (111%)	+0.7σ (109%)	+1.0σ (112%)	+0.6σ (110%)	-0.01
	Goulmou	17904	+0.9σ (111%)	-0.2σ (097%)	+1.5σ (119%)	+0.8σ (110%)	+1.3σ (123%)	+0.02
	Guiriko	25369	+0.9σ (110%)	+0.0σ (100%)	+1.0σ (111%)	+1.1σ (112%)	+0.3σ (103%)	-0.01
	Kadiogo	2988	+1.5σ (120%)	+0.2σ (100%)	+0.5σ (104%)	+0.4σ (103%)	-0.1σ (096%)	-0.01
	Koulse	19740	+1.0σ (124%)	+0.3σ (111%)	+1.4σ (135%)	+1.6σ (142%)	+0.5σ (115%)	-0.01
	Liptako	22892	+0.7σ (126%)	+0.2σ (107%)	+1.5σ (154%)	+1.7σ (160%)	+0.4σ (111%)	-0.03
	Nakambe	14491	+0.9σ (110%)	+0.2σ (102%)	+1.1σ (113%)	+0.4σ (105%)	+0.8σ (113%)	+0.00
	Nando	21709	+0.8σ (111%)	-0.1σ (099%)	+0.8σ (110%)	+0.7σ (109%)	-0.2σ (097%)	-0.01
	Nazinon	11612	+1.0σ (111%)	+0.2σ (102%)	+1.1σ (113%)	+1.0σ (111%)	+0.6σ (109%)	-0.00
	Oubri	8593	+1.5σ (121%)	-0.2σ (097%)	+0.8σ (111%)	+0.5σ (107%)	-0.6σ (090%)	-0.03
	Sirba	14342	+0.6σ (109%)	-0.2σ (096%)	+0.9σ (116%)	+1.1σ (120%)	+0.7σ (115%)	+0.02
	Soum	12474	+1.0σ (138%)	+0.4σ (118%)	+1.6σ (163%)	+1.7σ (166%)	+0.2σ (106%)	-0.04
	Sourou	17074	+1.3σ (124%)	+0.4σ (109%)	+1.3σ (125%)	+1.7σ (132%)	+0.3σ (106%)	-0.02
	Tannounyan	18294	+1.3σ (115%)	+0.8σ (110%)	+0.8σ (110%)	+1.4σ (116%)	+0.9σ (114%)	-0.00
	Tapoa	15349	+0.8σ (110%)	-0.3σ (095%)	+1.2σ (115%)	+0.2σ (102%)	+0.6σ (109%)	+0.00
	Yaadga	16488	+1.2σ (128%)	+0.2σ (109%)	+1.0σ (128%)	+1.4σ (135%)	+0.2σ (108%)	-0.01
	Pays entier	273231	+1.0σ (117%)	+0.1σ (104%)	+1.1σ (122%)	+1.1σ (123%)	+0.4σ (108%)	-0.01
Cameroun	Far-North	25369	+0.7σ (114%)	+0.1σ (101%)	+1.4σ (125%)	+0.5σ (111%)	-0.0σ (098%)	-0.02
	North	19740	+0.5σ (104%)	+0.5σ (104%)	+0.5σ (104%)	+0.6σ (105%)	+0.8σ (108%)	+0.01
	Pays entier	465297	+1.0σ (114%)	+1.0σ (113%)	+1.0σ (114%)	+1.3σ (116%)	+1.2σ (117%)	-0.00
Côte d'Ivoire	Bagoue	17904	+0.7σ (105%)	+0.1σ (100%)	-0.1σ (098%)	+0.6σ (105%)	+0.7σ (108%)	+0.01
	Bounkani	19740	+1.3σ (113%)	+0.9σ (109%)	-0.0σ (100%)	+0.9σ (109%)	+0.9σ (112%)	+0.01
	Folon	11612	+0.4σ (103%)	-0.3σ (096%)	-0.7σ (093%)	+0.9σ (107%)	+1.0σ (111%)	+0.03
	Poro	3249	+0.4σ (103%)	-0.0σ (099%)	-0.4σ (095%)	+0.5σ (105%)	+0.3σ (103%)	+0.01
	Tchologo	3230	+0.9σ (110%)	+0.5σ (105%)	-0.0σ (100%)	+1.0σ (110%)	+0.6σ (108%)	+0.00
	Pays entier	321684	+0.9σ (113%)	+0.5σ (108%)	+0.3σ (105%)	+1.7σ (122%)	+1.2σ (124%)	+0.01
Mali	Bamako	17380	-0.0σ (091%)	-1.1σ (075%)	-0.5σ (084%)	-0.5σ (084%)	-1.2σ (074%)	+0.01
	Bandiagara	16529	+1.7σ (148%)	+0.4σ (113%)	+1.5σ (143%)	+1.2σ (137%)	-0.2σ (095%)	-0.06
	Bougouni	17904	+1.4σ (111%)	-0.1σ (099%)	+0.3σ (103%)	+0.5σ (105%)	+0.2σ (102%)	-0.00
	Diola	25369	+1.4σ (116%)	-0.4σ (096%)	+1.0σ (111%)	+1.0σ (111%)	-0.3σ (096%)	-0.01
	Douentza	2988	+1.0σ (140%)	+0.2σ (111%)	+1.2σ (148%)	+1.5σ (158%)	-0.7σ (068%)	-0.11
	Gao	19740	+0.7σ (147%)	-0.1σ (091%)	+2.7σ (194%)	+1.2σ (163%)	-0.4σ (070%)	-0.23
	Kayes	22892	+1.3σ (122%)	-0.3σ (093%)	+0.3σ (107%)	+1.0σ (116%)	+0.6σ (110%)	+0.01
	Kidal	14491	+0.5σ (121%)	+0.1σ (083%)	+3.0σ (190%)	+0.8σ (131%)	-0.3σ (048%)	-0.33
	Kita	21709	+1.2σ (114%)	-0.3σ (098%)	+0.4σ (105%)	+0.5σ (106%)	+0.8σ (110%)	+0.01
	Koulikoro	11612	+1.1σ (115%)	-0.7σ (092%)	+0.9σ (114%)	+0.8σ (112%)	-0.1σ (097%)	-0.01
	Koutiala	8593	+1.2σ (115%)	+0.2σ (103%)	+1.3σ (117%)	+1.2σ (115%)	-0.3σ (095%)	-0.02
	Ménaka	14342	+0.3σ (121%)	+0.1σ (110%)	+3.1σ (197%)	+1.1σ (171%)	-0.7σ (031%)	-0.34
	Mopti	12474	+1.1σ (143%)	+0.3σ (116%)	+1.4σ (150%)	+1.5σ (152%)	+0.0σ (102%)	-0.06
	Nara	17074	+1.6σ (141%)	-0.2σ (094%)	+1.1σ (128%)	+0.7σ (118%)	-0.1σ (096%)	-0.04
	Nioro	18294	+1.5σ (134%)	-0.2σ (093%)	+0.8σ (119%)	+0.9σ (121%)	+0.3σ (107%)	-0.01
	San	15349	+1.3σ (123%)	+0.6σ (112%)	+1.5σ (128%)	+1.3σ (125%)	-0.7σ (087%)	-0.05
	Segou	16488	+1.1σ (130%)	+0.1σ (103%)	+1.6σ (146%)	+1.3σ (139%)	-0.1σ (100%)	-0.04
	Sikasso	26736	+1.1σ (110%)	+0.1σ (100%)	+0.6σ (105%)	+0.6σ (106%)	+0.0σ (100%)	-0.01
	Taoudenni	20752	+1.3σ (186%)	-0.6σ (019%)	+1.9σ (182%)	+1.2σ (176%)	-0.1σ (090%)	-0.21
	Tombouctou	3129	+1.2σ (170%)	-0.1σ (086%)	+1.7σ (178%)	+1.2σ (167%)	-0.5σ (070%)	-0.20
	Pays entier	1254743	+1.1σ (133%)	-0.1σ (098%)	+1.3σ (142%)	+1.0σ (135%)	-0.1σ (088%)	-0.09
Mauritanie	Adrar	17380	+1.5σ (147%)	+0.2σ (080%)	+1.2σ (125%)	+0.3σ (070%)	+0.7σ (101%)	-0.28
	Assaba	16529	+1.8σ (174%)	-0.3σ (086%)	+0.9σ (141%)	+1.2σ (157%)	-0.2σ (079%)	-0.10
	Brakna	17904	+1.4σ (175%)	+0.6σ (146%)	+0.8σ (139%)	+0.6σ (136%)	-0.3σ (065%)	-0.17
	Dakhlet Nouadhibou	25369	-0.4σ (030%)	-0.5σ (027%)	-0.4σ (031%)	-0.3σ (032%)	-0.4σ (028%)	-0.01
	Gorgol	2988	+1.3σ (162%)	-0.1σ (092%)	+1.2σ (161%)	+1.0σ (152%)	-0.4σ (073%)	-0.11
	Guidimagha	19740	+2.0σ (169%)	-0.1σ (098%)	+1.4σ (149%)	+1.1σ (143%)	-0.3σ (088%)	-0.07
	Hodh Chargui	22892	+1.0σ (151%)	-0.5σ (060%)	+1.1σ (152%)	+0.7σ (144%)	-0.1σ (090%)	-0.09
	Hodh El Gharbi	14491	+1.4σ (166%)	-0.3σ (087%)	+1.5σ (169%)	+0.9σ (140%)	-0.1σ (080%)	-0.13
	Inchiri	21709	+1.3σ (153%)	-0.4σ (028%)	+0.6σ (098%)	+0.2σ (065%)	-0.5σ (003%)	-0.08

Pays	Région/Wilaya	Superficie (km ²)	Anomalie 2022	Anomalie 2023	Anomalie 2024	Anomalie 2025	Anomalie 2026	VI 2026
	Nouakchott	14342	+0.8σ (151%)	+0.8σ (162%)	+0.4σ (110%)	-0.2σ (067%)	-0.4σ (021%)	-0.21
	Tagant	12474	+1.8σ (180%)	+0.4σ (133%)	+1.3σ (174%)	+1.4σ (177%)	-0.2σ (059%)	-0.23
	Tiris Zemmour	17074	-0.3σ (001%)	-0.3σ (000%)	-0.2σ (007%)	-0.3σ (002%)	-0.5σ (003%)	+0.01
	Trarza	18294	+1.1σ (159%)	+0.4σ (126%)	+0.5σ (129%)	+0.1σ (103%)	+0.4σ (121%)	-0.06
	Pays entier	1036670	+1.3σ (164%)	-0.1σ (095%)	+1.1σ (151%)	+0.8σ (140%)	-0.1σ (085%)	-0.11
Niger	Agadez	17380	+0.2σ (116%)	-0.1σ (073%)	+3.1σ (194%)	+1.3σ (172%)	-0.4σ (047%)	-0.31
	Diffa	16529	+1.0σ (154%)	-0.5σ (065%)	+2.4σ (178%)	+1.1σ (155%)	-0.8σ (047%)	-0.22
	Dosso	17904	+0.3σ (103%)	-1.0σ (075%)	+1.3σ (129%)	+1.0σ (124%)	+0.4σ (108%)	+0.00
	Maradi	25369	+0.7σ (126%)	+0.1σ (104%)	+2.4σ (178%)	+1.4σ (151%)	+0.3σ (107%)	-0.06
	Niamey	2988	-0.3σ (077%)	-0.5σ (072%)	+0.1σ (093%)	+0.3σ (102%)	+0.3σ (108%)	+0.09
	Tahoua	19740	+0.3σ (119%)	-0.3σ (081%)	+2.2σ (184%)	+1.4σ (168%)	-0.2σ (078%)	-0.16
	Tillabéri	22892	-0.1σ (090%)	-0.2σ (095%)	+1.5σ (150%)	+1.2σ (150%)	+0.5σ (120%)	-0.02
	Zinder	14491	+0.7σ (140%)	-0.1σ (085%)	+2.7σ (187%)	+1.5σ (170%)	-0.4σ (072%)	-0.18
	Pays entier	1182311	+0.4σ (121%)	-0.2σ (084%)	+2.2σ (174%)	+1.3σ (159%)	-0.1σ (084%)	-0.14
Sénégal	Dakar	17380	+0.0σ (090%)	-0.2σ (083%)	-0.3σ (081%)	-0.2σ (084%)	-0.4σ (077%)	+0.05
	Diourbel	16529	+1.4σ (128%)	-0.1σ (098%)	+1.0σ (121%)	+0.7σ (113%)	+0.3σ (108%)	-0.01
	Fatick	17904	+1.5σ (128%)	+0.1σ (103%)	+0.9σ (117%)	+0.7σ (113%)	+0.1σ (102%)	-0.02
	Kaffrine	25369	+1.3σ (124%)	-0.5σ (090%)	+0.3σ (106%)	+0.2σ (103%)	-0.3σ (093%)	-0.01
	Kaolack	2988	+2.1σ (134%)	-0.0σ (100%)	+0.7σ (113%)	+0.5σ (108%)	-0.1σ (097%)	-0.02
	Kédougou	19740	+1.2σ (112%)	-0.3σ (096%)	+0.3σ (103%)	+1.5σ (115%)	+1.2σ (115%)	+0.02
	Kolda	22892	+1.4σ (116%)	-0.5σ (094%)	+0.4σ (105%)	+1.2σ (113%)	+0.8σ (113%)	+0.01
	Louga	14491	+0.8σ (123%)	-0.3σ (090%)	+0.5σ (113%)	+0.5σ (115%)	+0.3σ (107%)	-0.00
	Matam	21709	+1.2σ (133%)	-0.2σ (094%)	+0.5σ (114%)	+0.9σ (122%)	-0.5σ (082%)	-0.03
	Saint-Louis	11612	+0.4σ (118%)	-0.1σ (095%)	+0.1σ (102%)	+0.6σ (124%)	+0.0σ (102%)	-0.00
	Sédhiou	8593	+1.6σ (120%)	-0.2σ (099%)	+0.7σ (110%)	+1.2σ (116%)	+0.5σ (107%)	-0.00
	Tambacounda	14342	+1.4σ (122%)	-0.5σ (093%)	+0.2σ (103%)	+1.1σ (118%)	+0.9σ (115%)	+0.02
	Thiès	12474	+1.1σ (121%)	+0.2σ (105%)	+1.0σ (121%)	+0.6σ (112%)	+0.7σ (119%)	-0.00
	Ziguinchor	17074	+1.4σ (117%)	-0.1σ (101%)	+0.7σ (109%)	+1.5σ (118%)	+0.9σ (114%)	+0.00
	Pays entier	196629	+1.2σ (123%)	-0.3σ (095%)	+0.4σ (109%)	+0.9σ (116%)	+0.4σ (105%)	+0.00
Tchad	Barh El Gazel	17380	+1.1σ (165%)	-0.2σ (081%)	+2.7σ (187%)	+1.0σ (153%)	-0.8σ (048%)	-0.26
	Batha	16529	+1.4σ (168%)	-0.6σ (058%)	+2.5σ (182%)	+1.0σ (152%)	-1.2σ (040%)	-0.24
	Borkou	17904	+0.2σ (106%)	-0.4σ (016%)	+3.1σ (160%)	+0.2σ (103%)	-0.4σ (009%)	-0.46
	Chari Baguirmi	25369	+1.0σ (119%)	+0.2σ (104%)	+1.5σ (129%)	+0.7σ (115%)	-0.2σ (097%)	-0.03
	Ennedi Est	2988	+0.3σ (134%)	-0.2σ (045%)	+4.3σ (199%)	+0.8σ (142%)	-0.5σ (004%)	-0.47
	Ennedi Ouest	19740	+0.2σ (120%)	-0.3σ (030%)	+4.2σ (199%)	+0.7σ (151%)	-0.5σ (008%)	-0.48
	Guéra	22892	+1.1σ (118%)	-0.2σ (097%)	+0.8σ (114%)	+0.4σ (109%)	-0.8σ (085%)	-0.04
	Hadjer Lamis	14491	+1.4σ (137%)	+0.1σ (102%)	+2.2σ (159%)	+1.2σ (132%)	-1.0σ (075%)	-0.10
	Kanem	21709	+1.1σ (169%)	-0.3σ (065%)	+2.8σ (182%)	+0.8σ (153%)	-0.9σ (027%)	-0.34
	Lac	11612	+1.1σ (144%)	-0.4σ (088%)	+1.5σ (148%)	+0.4σ (116%)	-1.5σ (048%)	-0.15
	Logone Occidental	8593	-0.5σ (093%)	+0.1σ (099%)	-0.5σ (094%)	-0.7σ (091%)	-1.0σ (085%)	-0.01
	Logone Oriental	14342	+0.2σ (100%)	+0.3σ (101%)	-0.0σ (099%)	-0.1σ (098%)	-0.3σ (094%)	-0.01
	Mandoul	12474	+0.5σ (103%)	-0.3σ (096%)	-0.3σ (096%)	-0.4σ (095%)	-0.4σ (093%)	-0.00
	Mayo Kebbi Est	17074	+0.3σ (103%)	+0.1σ (101%)	+0.9σ (111%)	+0.1σ (101%)	-0.2σ (096%)	-0.01
	Mayo Kebbi Ouest	18294	+0.2σ (101%)	+0.2σ (101%)	+0.4σ (103%)	-0.3σ (096%)	-0.1σ (097%)	-0.00
	Moyen Chari	15349	+0.9σ (108%)	-0.5σ (095%)	+0.2σ (102%)	+0.2σ (102%)	-0.1σ (099%)	-0.00
	N'Djamena	16488	+0.3σ (105%)	+0.1σ (102%)	+1.1σ (128%)	+0.4σ (108%)	-0.6σ (085%)	-0.04
	Ouaddaï	26736	+1.5σ (144%)	-0.4σ (089%)	+1.5σ (146%)	+0.8σ (127%)	-1.6σ (054%)	-0.13
	Salamat	20752	+0.6σ (107%)	-0.7σ (090%)	+0.2σ (102%)	+0.2σ (101%)	-1.0σ (085%)	-0.02
	Sila	3129	+1.0σ (119%)	-0.5σ (090%)	+0.8σ (117%)	+0.3σ (107%)	-1.8σ (063%)	-0.07
	Tandjilé	25446	-0.1σ (098%)	-0.2σ (097%)	+0.3σ (102%)	-0.4σ (095%)	-0.4σ (094%)	-0.00
	Tibesti	14084	-0.2σ (017%)	+0.3σ (083%)	+3.7σ (183%)	+0.5σ (090%)	+0.1σ (049%)	-0.37
	Wadi Fira	2447	+0.9σ (164%)	-0.4σ (061%)	+3.0σ (195%)	+1.4σ (183%)	-1.0σ (035%)	-0.28
	Pays entier	1269454	+0.9σ (133%)	-0.3σ (083%)	+1.5σ (143%)	+0.6σ (126%)	-0.8σ (065%)	-0.13

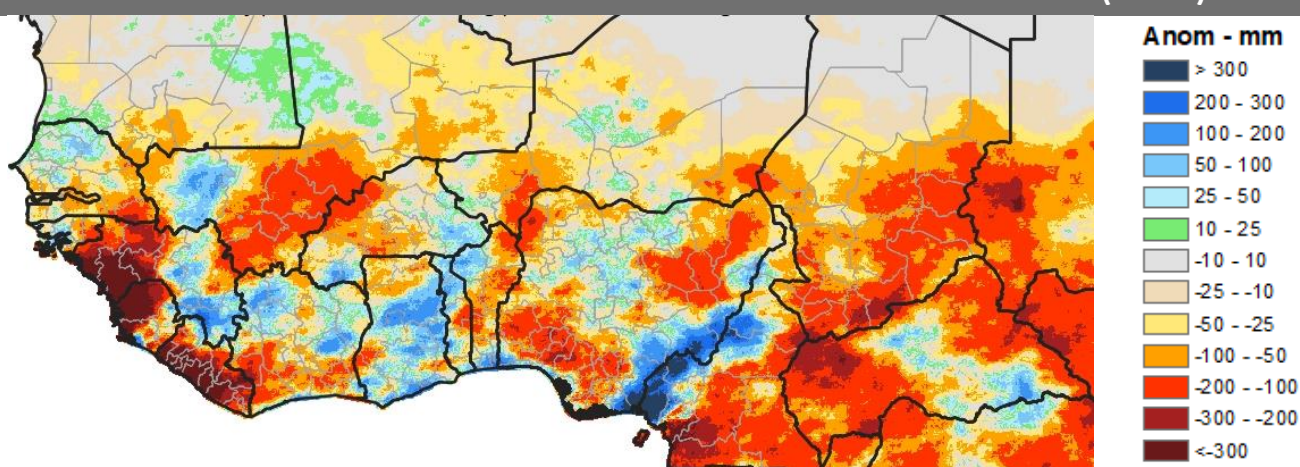
CONTEXTE PLUVIOMÉTRIQUE

La région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, fortement dépendante des précipitations saisonnières, est confrontée à une variabilité climatique importante qui affecte directement les systèmes agricoles et pastoraux ainsi que les moyens d'existence des populations.

La première moitié de l'hivernage 2026 est marquée par une installation tardive des pluies et des cumuls pluviométriques globalement inférieurs à la normale sur une grande partie de la région. Cette situation coïncide avec le retour d'un épisode El Niño abordé en introduction.

La carte 6 met en évidence des déficits pluviométriques particulièrement marqués au Tchad, dans l'est du Niger et dans le sud-ouest du Mali. La carte 7 indique toutefois des précipitations proches de la normale à légèrement excédentaires pour la fin de saison sur une partie de la bande sahélienne, tandis que des déficits sont attendus dans les pays du Golfe de Guinée. Néanmoins, les pluies prévues sur le Sahel devraient difficilement compenser les déficits accumulés depuis le début de la campagne, notamment dans les zones les plus touchées.

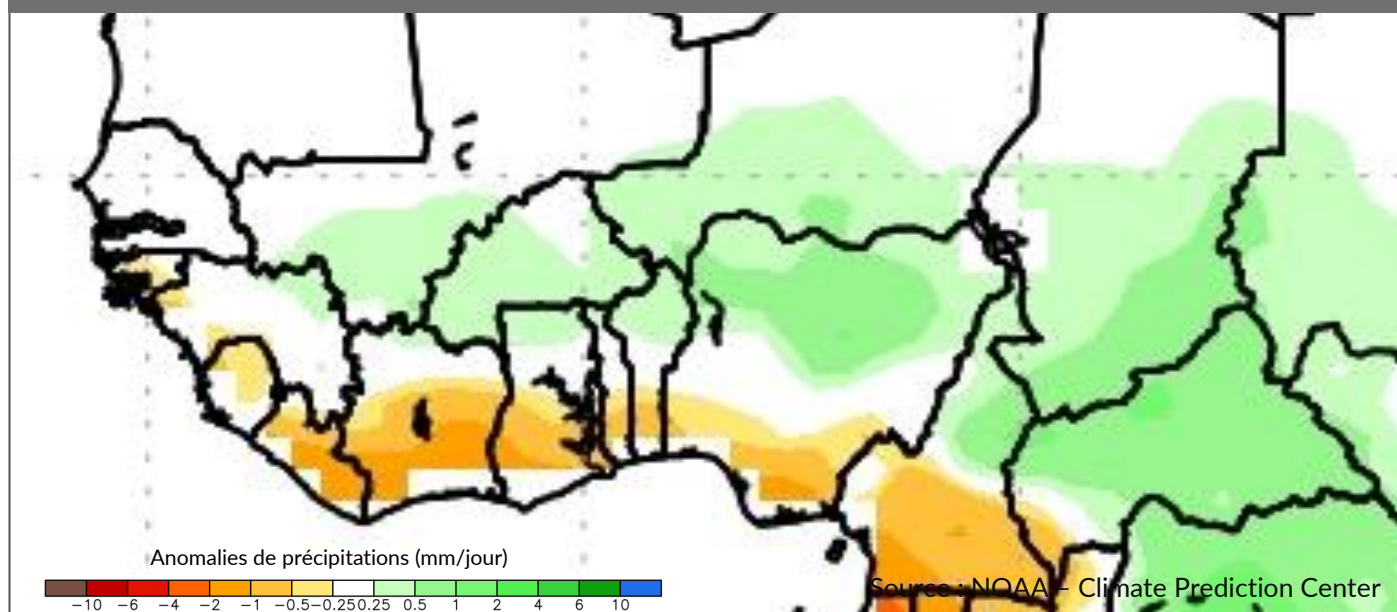
CARTE 6 : ANOMALIES DE PRÉCIPITATIONS MAI-SEPTEMBRE 2026 (USGS)



Map produced by USGS/EROS



CARTE 7 : PRÉDICTION DE PRÉCIPITATIONS POUR OCTOBRE 2026 (NOAA-CPC)



CONCLUSION

SAISON D'HIVERNAGE 2026

À la mi-saison 2026, la situation pastorale en Afrique de l'Ouest et au Sahel apparaît globalement moins favorable que lors des campagnes récentes. Les déficits pluviométriques observés depuis le début de l'hivernage, dans un contexte de retour d'El Niño, ont fortement limité la régénération des pâturages sur une grande partie de la bande sahélienne. Si certaines zones agricoles des pays côtiers bénéficient encore de conditions relativement favorables, les régions pastorales de la Mauritanie, du Mali, du Niger et surtout du Tchad enregistrent

des déficits de biomasse préoccupants. Les prévisions de pluies pour la fin de saison pourraient permettre une amélioration locale des conditions de végétation, mais elles semblent insuffisantes pour compenser les retards accumulés. Cette situation appelle à un suivi renforcé des ressources pastorales, des mouvements de transhumance et des risques de déficit fourrager afin d'anticiper d'éventuelles détériorations des moyens d'existence des populations pastorales et agropastorales les plus vulnérables.

RECOMMANDATIONS

- Renforcer les systèmes de surveillance pastorale et d'alerte précoce, notamment à travers le suivi régulier des ressources pastorales (biomasse et ressources en eau), des mouvements de transhumance et des zones de concentration du bétail afin de détecter précocement les risques de déficit pastoraux.
- Déclencher de manière anticipée les mécanismes de réponse et les actions anticipatoires dans les zones où les seuils d'alerte sont atteints ou susceptibles de l'être, afin de limiter les impacts des déficits fourragers sur les moyens d'existence pastoraux.
- Mettre en œuvre des mesures de prévention et de gestion des conflits liés à la mobilité pastorale, en particulier dans les zones de concentration du bétail et le long des principaux itinéraires de transhumance, à travers le renforcement des cadres locaux de concertation et des mécanismes de médiation.
- Faciliter et sécuriser les mouvements de transhumance nationaux et transfrontaliers, notamment par un plaidoyer auprès des États et des autorités locales pour garantir l'accès aux couloirs de transhumance, aux pâturages et aux points d'eau dans les zones d'accueil.
- Renforcer la disponibilité et l'accessibilité des ressources pastorales, notamment à travers la réhabilitation, l'aménagement et l'entretien des points d'eau pastoraux dans les zones déficitaires et les zones d'accueil du bétail.
- Anticiper les déficits fourragers et soutenir la résilience des ménages pastoraux, notamment par la constitution de réserves stratégiques d'aliment bétail, l'appui aux dispositifs de réponse rapide et le ciblage des zones les plus affectées.
- Renforcer les services d'appui au pastoralisme, y compris la santé animale, la vaccination, l'information pastorale et les infrastructures pastorales essentielles afin de préserver les moyens d'existence des éleveurs.
- Renforcer la coordination régionale et la préparation aux crises pastorales, en particulier dans les zones à risque telles que le Liptako-Gourma, le bassin du Lac Tchad et les principaux espaces de concentration de troupeaux, en intégrant les résultats des analyses nationales et régionales de fin de campagne.

Les données utilisées pour le calcul de la production de biomasse proviennent des données générées par le service terrestre de COPERNICUS, le programme d'observation de la Terre de la Commission Européenne. La recherche qui a mené à la version actuelle du produit a reçu des financements de divers programmes de recherche et de développement technique de la Commission Européenne. Le produit est basé sur les données des satellites SENTINEL-3, PROBA-V et SPOT-VEGETATION de l'Agence Spatiale Européenne ESA.

Action contre la Faim
Bureau Régional d'Afrique de l'Ouest et du Centre ROWCA
Ngor Almadies N°13 Bis, Rue NG 96, BP 29621, Dakar, Sénégal

Département de Surveillance et Analyse de Données : Erwann FILLLOL
Email : erfillol@wa.acfspain.org
Portail : www.sigsahel.info

